N°13

LA LETTRE de la Maison des Associations

novembre 2011
février 2012

EDITO

La Maison des Associations a ouvert officiellement ses portes il y a quatre ans, le 17 octobre 2007. Quatre années d'intense activité, résumées en quelques chiffres : 600 associations inscrites, chaque année plus de 2000 réservations d'espaces, près de 10 000 appels et passages rue Royale, plusieurs centaines d'heures de formation et de rendez-vous conseils, une participation régulière à nos manifestations, qu'il s'agisse notamment de la Nuit du Bénévolat, de l'Université de rentrée de la Communication Associative, ou bien sûr des Etats-Généraux des Associations Lilloises tout au long de 2010 et début 2011. Nous signerons d'ailleurs en 2012 la nouvelle Charte de Partenariat entre la Ville de Lille et les Associations.

Ce bilan, c'est bien sûr avec les associations et à leurs bénévoles que nous voulons le partager et je tiens à les saluer et les remercier chaleureusement pour leur engagement à nos côtés.

J'adresse un salut particulier à l'équipe de France-Bénévolat Lille, dirigée par Michel Guarini, qui est dans nos murs chaque jour, et nous pouvons témoigner que les relations sont non seulement harmonieuses mais fructueuses, sources de multiples partenariats.

Je salue également les nombreux partenaires de la structure : les têtes de réseaux qui constituent avec l'Etat et les Elus Municipaux notre Conseil d'Orientation, les MDA de Roubaix, de Tourcoing et la MRES, l'Ecole Supérieure de Journalisme, le Conseil Communal de Concertation, Lille-Ville de la Solidarité, les Elus et Services de la Ville de Lille…

Enfin, je remercie l'équipe de la Maison des Associations : Jérôme Hesse, Caroline Konczak, Anne-Catherine Dalle, Clémence Lisik et Barbara Marquise, qui accueillent, écoutent, conseillent les associations et les porteurs de projets, leur simplifient la vie en les aidant à organiser leurs réunions et leurs permanences, leur proposent des formations, des conseils d'avocats et d'experts-comptables, et les invitent à participer au dialogue inter-associatif.

Le soutien au développement de la vie associative est plus que jamais, en ces temps difficiles, un enjeu de société et de citoyenneté.

Alors, bon anniversaire à la MDA et en route pour une cinquième année d'engagements à vos côtés !

Evelyne LEDEZ
Conseillère Municipale Déléguée à la Vie Associative, au Bénévolat et à la Maison des Associations

SOMMAIRE

- La Maison des Associations, lieu de citoyenneté p2-3
- Parcours : la MDA vous conseille et vous accompagne p4-5
- Pratique – juridique p6
- Agenda-Permanences-Formations p7
- Mini-Portraits p8

LA LETTRE de la Maison des Associations

Directeur de publication : Violette Spillebout
Directeur de la rédaction,
Rédacteur en chef : Jérôme HESSE
Rédaction : Anne-Catherine DALLE, Caroline KONCZAK, Clémence LISIK, Barbara MARQUISE
Photos : Daniel RAPAICH, Anaïs GADEAU, Julien SYLVESTRE

Conception/réalisation :
Olivier VER EECKE/SCIM/Ville de Lille
Impression : DB Print
Dépôt legal : Novembre 2011

PARTENAIRES DES ASSOCIATIONS... ET DE LA MDA !

La Ville de Lille, partenaire privilégié des associations, est à leur côté pour les soutenir dans leurs projets et la pérennisation de leur activité mais également pour leur donner la parole et les associer à la construction de la politique municipale. A côté de la MDA, dont les services ont été présentés dans les deux dernières lettres, quelles sont les aides possibles émanant de la Ville et comment les associations sont – elles associées et prises en compte dans la construction de la politique municipale.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

Le Conseil Communal de Concertation, qui a fêté ses 15 ans le 19 novembre 2011, a servi de modèle à de nombreuses villes en France et à l'étranger. Au-delà de la représentation plus individuelle des habitants dans la proximité, Lille a développé la concertation avec les « forces vives » économiques, sociales et culturelles représentées au sein des associations, des organisations, des syndicats et des entreprises intéressés par les problèmes d'ensemble de la Ville dans les domaines qui les concernent. Le Conseil Communal de Concertation est présidé par Pierre de SAINTIGNON Premier Adjoint au Maire et par le Recteur Michel FALISE, son fondateur, aujourd'hui président-délégué.

Le Conseil Communal de Concertation, avec ses 166 organisations, est un lieu permanent de dialogue, au niveau de la ville pour aider les pouvoirs publics municipaux dans l'élaboration de la politique et de la gestion municipale. Il associe l'ensemble des acteurs institutionnels de la vie lilloise aux préoccupations et à l'action des pouvoirs publics municipaux.

Structure permanente autonome mais articulée avec la Ville, il organise le processus de concertation entre les élus et les acteurs de la société civile. Le Conseil Communal de Concertation est sollicité ou se saisit des questions transversales pour améliorer la vie de la cité. Six commissions permanentes examinent les saisines ou autosaisines et préparent les projets d'avis, il s'agit des commissions : Activités économiques ; Relations extérieures et rayonnement de la Ville ; Politiques publiques ; Cadre de vie et services aux publics ; Equipements et infrastructures ; Activités culturelles et sportives.

C'est un formidable lieu d'échanges entre acteurs de la vie lilloise. Le CCC est aujourd'hui une institution dont les 105 avis et motions sont reconnus pour leur pertinence. Sa commission des Suites a permis de vérifier que pour l'essentiel, le contenu de ses avis est repris et influence de façon déterminante les décisions municipales.

Au terme de chaque mandat, le Conseil Communal de Concertation présente un rapport triennal qui ne vise pas seulement à décrire l'essentiel de ce qui s'est passé au cours de ces trois ans, mais à se situer dans une perspective plus longue en rappelant la spécificité du projet C.C.C., ses apports et insuffisances, les voies ouvertes au progrès.

Plus d'informations sur le site de la Mairie de Lille : www.mairie-lille.fr > Vie citoyenne > Conseil Communal de Concertation (accès aux avis et bulletins d'informations)

LILLE, VILLE DE LA SOLIDARITÉ

Lille, Ville de la Solidarité est un projet innovant dans sa manière d'aborder les enjeux liés à la solidarité ...

Il s'agit d'agir dans la proximité sur des « niches » de solidarité encore peu explorées (travail en « porte à porte » auprès des habitants, stimulation de la rencontre et des échanges entre les lillois, quels que soient leur milieu social, leur âge, leur culture…).

Géré par une équipe-projet et fruit d'un travail concerté et participatif, Lille, Ville de la Solidarité mobilise de nombreux acteurs internes et externes, issus du monde institutionnel et associatif et réunis régulièrement au sein de groupes actions.

Un projet qui repose sur quatre grands chantiers d'actions :

1/ Le lien de proximité : lutter contre l'isolement en développant les liens d'entraide de proximité

2/ L'accès aux vacances et aux loisirs : permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des activités de loisirs et aider ceux qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances à construire un projet de départ

3/ Le parrainage : aider les jeunes à s'épanouir, soutenir les initiatives des clubs sportifs de notre Ville, créer des passerelles entre les générations, par le biais des parrainages

4/ La mobilisation des lillois et l'engagement citoyen : inciter les Lillois à s'engager dans des actions de solidarité

Source: www.mairie-lille.fr > solidarité > Lille, Ville de la solidarité

POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la Ville est une politique de solidarité et de développement qui vise à la fois la lutte contre l'exclusion des territoires dans lesquels résident des populations en difficulté, et la réduction des écarts de développement entre les différents quartiers lillois. En accompagnement des politiques dites de droit commun, la Politique de la Ville est une politique d'impulsion permettant de concevoir des projets de développement urbain (Grand Projet de Ville, Projet Urbain) et des actions de développement social (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) en s'appuyant sur les acteurs de terrain : associations, habitants…

La Direction Politique de la Ville est une direction transversale au regard des thèmes qu'elle aborde : éducation, habitat, logement, cadre de vie, emploi et développement économique, santé, citoyenneté, lutte contre les discriminations; et au regard des territoires qu'elle couvre : six quartiers prioritaires. Depuis 2006, elle intervient également sur les quatre quartiers hors Politique de la Ville.

Dans chaque quartier, un chef de projet :

-définit et actualise tous les ans les thématiques prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale à travers le schéma de développement

-anime le réseau des acteurs locaux (associations et institutions);

-fait émerger des actions apportant des réponses complètes et cohérentes aux besoins repérés sur le quartier ;

-conseille et accompagne les associations pour le montage de projets ;

Grâce aux financements accordés dans le cadre de différents dispositifs (Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), Fonds de Participation des Habitants (FPH), Adultes relais, FSE, Nos Quartiers d'été), notamment au profit des acteurs associatifs, elle permet d'impulser des actions en direction des publics les plus exclus.

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Ce contrat permet la mise en œuvre des projets de cohésion sociale notamment en lien avec les projets de rénovation urbaine.

Le CUCS de Lille et Lomme définit des territoires et des axes d'intervention prioritaires :

6 axes prioritaires :

- La réussite éducative et sociale des enfants et des jeunes
- Le développement économique, l'emploi, l'insertion et la formation
- La citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l'action sociale
- La santé
- Le cadre de vie, l'habitat et le logement
- La prévention de la délinquance

Des territoires :

- Bois Blancs
- Faubourg de Béthune
- Fives
- Lille-Sud
- Moulins
- Wazemmes
- Les 3 quartiers lommois : Mitterie, Mont à Camp et Marais

Dans le cadre du CUCS, une programmation est établie chaque année en vue de soutenir financièrement les projets portés par les associations lilloises en particulier.

Pendant l'année, les associations peuvent retirer auprès des chefs de projet le dossier de demande de subvention.

L'action support du dossier doit avoir fait l'objet

d'un travail en commission thématique et/ou d'un rendez-vous de présentation avec le(s) chef(s) de projet du (des)quartier(s) sur le(s)quel(s) se situera l'action. Prendre garde aux dates car les dossiers doivent être retournés en octobre aux chefs de projet.

FPH : LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

L'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants (ALFPH) a pour but de développer l'initiative des habitants et d'apporter les moyens financiers nécessaires à ces initiatives dans des délais courts pour favoriser ainsi leur concrétisation.
Les projets soutenus ont pour finalité de développer les liens sociaux, les capacités d'initiative individuelle et collective, la participation effective des habitants à l'animation de l'espace public.
La Région et la Ville de LILLE ont signé une convention pluriannuelle pour les années 2009 à 2011 avec l'ALFPH pour mettre en œuvre ce dispositif dans l'ensemble des quartiers lillois et assurer sa maîtrise d'ouvrage.

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

La Ville de Lille, au titre de la Politique de la Ville, mobilise depuis 2004 le Fonds Social Européen qui tend à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi qui en sont le plus éloignés dans les quartiers prioritaires.
En effet, en tant qu'organisme relais, la Ville suscite les projets qui vont dans ce sens (mise en place de parcours d'insertion), sélectionne et établit une programmation d'actions mises en œuvre par des associations et des opérateurs d'insertion lillois.

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ

«Nos Quartiers d'Eté» est né en 1990 de la volonté de la Préfecture de Région et du Conseil régional Nord - Pas de Calais de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en politique de la ville.
L'idée est de permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers.
Dans ce cadre, la Ville, au titre de la politique de la Ville, s'est pleinement impliquée dans le dispositif depuis plusieurs années : elle coordonne et mobilise les services municipaux et les acteurs associatifs, suscite les initiatives, et définit un programme d'actions qui sont développées pendant la période estivale.
Source : www.mairie-lille.fr > solidarité > politique de la ville

CONTACTS

VILLE DE LILLE, LES ÉLUS CONCERNÉS

■ Pierre DE SAINTIGNON 1er adjoint au maire
Délégations :
Economie, Finances et moyens, Assurances, Vie des assemblées, Affaires militaires, Anciens combattants, Présidence du Conseil Communal de Concertation, Casino, Conseil des Résidents Etrangers Lillois, Développement Durable, Agenda 21

■ Walid HANNA 3ème adjoint au maire
Délégations :
Coordination des quartiers, Politique de la ville, Démocratie participative, Concertation avec les habitants, Moyens du CCC, Coordination de la Communication municipale
■ Marie-Christine STANIEC-WAVRANT,
8ème adjoint au maire
Délégations :
Lille Ville de la Solidarité, Seniors, Conseil des Aînés, Lutte contre les exclusions, RMI, Cellules de veille sociale, Elections, Recensement
■ Conseil Communal de Concertation
HÔTEL DE VILLE, Place Augustin LAURENT, N° 52, Arcades de l'Hôtel de Ville.
Tél.. 03.20.49.55.71 - Fax. 03.20.49.55.55.
ccc@mairie-lille.fr
■ Lille, Ville de la Solidarité
Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent , N°34 sous les Arcades
Tél. 03 20 49 54 46
solidarite@mairie-lille.fr

DIRECTION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNETÉ
Hôtel de Ville Place Augustin LAURENT
Tél. 03.20.49.50.05
democratieparticipative@mairie-lille.fr

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE
Directrice : Carole MIGNOT
Tél. 03 20 49 57 07
Fax : 03 20 49 57 48

Chefs de projet Politique de la ville

■ Samuel BAJU, Quartier Bois Blanc 60 rue Mermoz,
Secrétariat : Hourya Collacino 03.20.08.30.55

■ Aicha MAHIR, Quartier Faubourg de Béthune, rue Auguste Renoir,
Secrétariat : Marie-Paule Lantoine
03.20.10.96.45

■ Fatima HASNI, Quartier Fives 127 ter rue Pierre Legrand
Secrétariat : Sabrina D'Alessandro
03.20.47.71.11

■ Françoise NICOLE – ESCAILLET, Quartier Lille Sud, rue du Faubourg des Postes
Secrétariat : Véronique Drécourt 03.20.52.73.45

■ Sébastien PLIHON Quartier Moulins, 215 rue d'Arras
Secrétariat : Myriam Allami 03.20.52.15.42

■ Olivier MARICHEZ, Quartier Wazemmes, 100 rue de l'Abbé Aerts,
Secrétariat : Betty Navarre 03.20.12.84.65

■ Fatima KOROGHLI Quartier Centre, Maurice Pellevoisin, Vieux Lille, Vauban Esquermes, Rue Frédéric Mottez
Secrétariat : Coralie De Muynck 03 20 49.17.03

PARCOURS : LA MDA VOUS CONSEILLE ET VOUS ACCOMPAGNE

L'AIDE AU DEMARRAGE : QUEL BILAN ?

Depuis le début de ce mandat municipal, soit depuis mai 2008, 94 associations ont déjà été subventionnées, pour une enveloppe globale de 62 750 euros, avec une subvention moyenne d'environ 670 euros.

La Ville de Lille affirme, à travers ce dispositif financier, sa volonté de soutenir le développement de la vie associative, partant du principe que l'existence des associations, par nature fragile, a besoin d'être confortée les deux premières années, et que cette subvention y contribuerait. Un Appel à Projet est lancé trois fois par an, avec possibilité de recevoir une subvention d'un montant de 100 à 1200 euros. L'appel 2011 est clos. Prochain appel 2012 interviendra en février et août. L'aide au démarrage n'est attribuée qu'une fois. Elle a pour objet de soutenir le démarrage de l'association mais n'est ni une aide au fonctionnement global ni une aide à la création d'emploi.

Les 3 critères d'attribution :

1. Etre une association lilloise, hellemmoise ou lommoise, déclarée en Préfecture depuis moins d'un an à la date d'envoi
2. Avoir un projet associatif précis avec un impact local : la mise en œuvre de projets en interaction avec les habitants est privilégiée (actions intergénérationnelles réalisées à l'échelle des quartiers, en lien avec les équipements scolaires, sociaux, culturels ou sportifs)
3. Mettre en œuvre une action associative pérenne

Les dossiers, précisant «Aide au démarrage» seront à déposer à la Maison des Associations 72 rue Royale, 59000 Lille, (adressés à Evelyne Ledez, Conseillère municipale, déléguée à la vie associative, bénévolat et maison des associations).

Nota – le montant de la subvention éventuellement attribuée n'est pas proportionnel au budget de l'association, mais déterminé par le critère d'intérêt public du projet associatif présenté.

Nouvelle formule en 2012
- un dossier type
- des ateliers collectifs d'accompagnements pour la rédaction des dossiers
Renseignements : mda@mairie-lille.fr»

PERMANENCES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

■ France Bénévolat vous accueille du lundi au vendredi de 14h à 17h

■ Lundi

ACTR de 14h à 17h, le 2ème lundi du mois

Cercle Suédois de Lille de 19h à 22h, un lundi par mois

On a Slamé Sur la Lune de 13h30 à 17h30, chaque lundi

■ Mardi

Association des Responsables de Copropriété de 9h30 à 12h30, le 3ème mardi du mois

Fondation Claude Pompidou de 14h à 17h, chaque mardi

Jardin d'Hiver de 19h à 21h, chaque mardi

On a Slamé Sur la Lune de 13h30 à 17h30, chaque mardi

Ultime Liberté de 16h à 17h30, le dernier mardi du mois

Association Française du Syndrome de Fatigue Chronique et Fibromyalgie de 14h30 à 16h30, le 1er mardi du mois

GRAPS Nord de 16h30 à 17h30, le 1er mardi du mois

ARIC de 14h30 à 17h, le 1er mardi du mois

ARC de 9h30 à 12h30, le 1er et 3ème mardi du mois

CIEN de 19h30 à 22h, un mardi par mois

■ Mercredi

Confédération Nationale du Logement de 14h à 17h30, chaque mercredi

Japon et Culture de 9h30 à 12h30, chaque mercredi

Latinos en Lille de 19h à 20h30, chaque mercredi

France Acouphènes de 14h30 à 17h, le 1er mercredi du mois

ACTR, de 10h à 12h et 14h à 17h, un mercredi par mois

■ Jeudi

Jardin d'Hiver de 19h à 21h, chaque jeudi

CIDFF de 14h à 17h, un jeudi par mois

Photoclub de 19h30 à 22h, un jeudi par mois

Grand Air de 19h à 21h, le 2ème jeudi du mois

Ceux de Rawa Ruska de 14h30 à 17h, le 1er jeudi du mois

Bibliothèque pour Tous de 13h30 à 16h30, un jeudi par mois

■ Vendredi

AFEJI de 10h à 12h, chaque vendredi

Latinos en Lille de 18h à 20h, chaque vendredi

Retina de 14h à 17h, un vendredi par mois

Cercle suédois de 19h à 22h, un vendredi par mois

■ Samedi

Etoile Bipolaire de 10h à 12h, le 2eme et 4ème samedi du mois

Association des Devenus Sourds et Malentendants de 10h à 12h, le 4ème samedi du mois

Association Internationale des Victimes de l'Inceste de 14h30 à 18h, un samedi par mois

Association des Amis des Chemins de Compostelle du Nord de 10h à 12h, le 4ème samedi du mois

DAVIDS de 14h à 16h, le 1er samedi du mois

ACF CAPA de 12h30 à 18h, un samedi par mois

■ Dimanche

Association Munis-Club de 9h30 à 13h, le dernier dimanche du mois

Maison des Associations

72, rue Royale
59000 Lille
Tél. : 03 20 30 04 42
Fax : 03 28 07 66 39

courriel :
mda@mairie-lille.fr

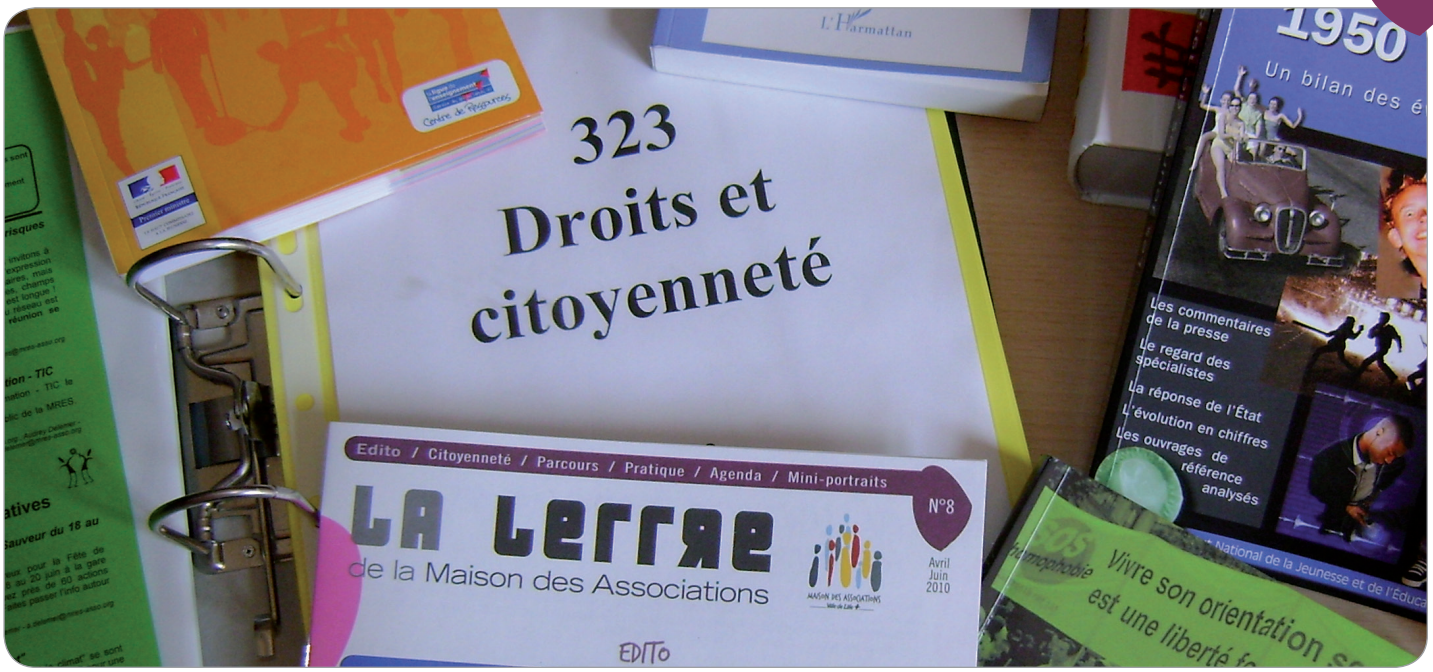

POINTS PRATIQUES

Gouvernance associative. Changement des membres dirigeants : comment passer la main ?

La circulation de l'information est primordiale au sein d'une association afin d'assurer la pérennité des actions et de permettre à chaque bénévole de s'investir consciencieusement. Ce principe est notamment à respecter lors d'un changement des instances dirigeantes. Ainsi, l'ancienne équipe dirigeante se doit d'accompagner les nouveaux élus en leur expliquant les procédures, en les mettant en relation avec les différents partenaires de travail (financiers, institutionnels etc.).
Source fréquente de conflits, les documents, propriété de l'association, doivent être confiés aux nouveaux dirigeants.
Pour ne citer que les plus courants et importants :
- registre spécial
- procès verbaux des Assemblées Générales
- registres et pièces comptables
- registre des adhérents et leur situation au regard des cotisations
- liste des comptes ouverts dans les établissements bancaires
- relevés bancaires, chéquier et carte bancaire
- conventions ou contrats d'objectifs liés aux subventions
- contrats de travail
- documents relatifs à l'affiliation à une fédération
- contrats d'assurance

Cette remise de documents peut s'accompagner d'un procès verbal signé par les anciens et nouveaux dirigeants pour éviter tout conflit ultérieur.
Source :
Communes et associations n° 66 15 septembre 2011 p. 7 « Organiser la passation de pouvoir au sein des associations »
En complément, voir aussi lettre mda n°10 « la circulation de l'information » et « la gestion des conflits »

Nous avons repéré pour vous ces articles issus de magazines à consulter sur place au centre de documentation de la MDA :

■ Association mode d'emploi n°127 Mars 2011 p 30 « Les moyens pour former vos bénévoles » Auteur : Didier BARTHEL
« Former les bénévoles, c'est leur permettre de mieux accomplir leur mission ou de se préparer à de nouvelles responsabilités. L'association a intérêt à encourager la volonté de chacun de progresser. Tour d'horizon des dispositifs et des moyens de financements.»
A lire en complément :
Association mode d'emploi n° 127 Mars 2011 p. 31 «Les moyens pour former vos bénévoles»
Associations mode d'emploi n° 52, Alerte, « Formation des bénévoles, attention aux avantages en nature »
Associations mode d'emploi n° 81, Argent pratique, « Gratification des bénévoles, des avancées ».
■ Association mode d'emploi n°131 Août Septembre 2011 p14
« Comment remplir le dossier unique de demande de subvention ? »
Auteur : Grégory Autier
« Il y a quelques mois, l'Etat a mis en circulation la version 3 du dossier unique de demande de subvention (CERFA 12156*3). Un dossier qui s'améliore dans son contenu et ses fonctionnalités tout en restant encore perfectible, notamment sur l'expression du projet associatif. »
■ JURIS ASSOCIATIONS n°444 15 septembre 2011 p.17 « Président »
Dossier
« Sans président, l'association est en péril. Homme ou femme de statut aux multiples rôles ; homme ou femme de pouvoir et responsabilité, le président est avant tout la personne qui incarne physiquement l'association. Il doit donc être averti face à ses différentes obligations et à leurs conséquences. Un visionnaire qui veillera à garantir sa relève afin que l'association perdure. »
■ JURIS ASSOCIATIONS n°444 15 septembre 2011 p.44 « Libérez votre communication en ligne » Auteur Rémy BIRAMBEAU, Intervenant aux Unités de Formation au management associatif.
« Les murs qui maintiennent toute l'information dans l'association se fissurent pour laisser place à d'autres murs : ceux de Facebook, Google+ et autres réseaux sociaux. Au lieu d'attendre passivement des remarques d'internautes qui viendront, mieux vaut prendre les devants et installer une présence active sur ces réseaux ».

AGENDA

JANVIER

■ Mardi 10, de 19h30 à 22h : Conférence organisée par le Centre Interdisciplinaire sur l'Enfant (CIEN)

■ Samedi 14, de 14h30 à 17h : L'enfant, objet de tous les fantasmes . Cycle « Temps de pratiques inédites ». « Enfance sous contrôle ». Espace de travail et élaboration entre psychanalystes et professionnels du social autour des questions concernant l'enfant, l'adolescent et la famille par ACF-CAPA.

■ Samedi 14, de 9h30 à 18h : Commission interculturelle par AFS Vivre sans frontière

■ Jeudi 19, de 14h à 17h : La liquidation de communauté, par maître Vilain Floquet, notaire. Conférence organisée par le CIDFF

■ Samedi 21, de 13h30 à 17h30 : Groupe de paroles de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste (AIVI)

■ Jeudi 26, à 20h : Conférence « En Chemin vers Compostelle » par Jean-Claude Bourlès, écrivain voyageur et chroniqueur. Organisée par les Amis des Chemins de Compostelle Nord.

■ Samedi 28, à 14h : Conférence par la Maison St Exupéry, Accueil et Culture

FEVRIER

■ Mardi 7, de 19h30 à 22h : Conférence organisée par le Centre Interdisciplinaire sur l'Enfant (CIEN)

■ Samedi 11, de 14h30 à 17h : L'enfant objet de tous les fantasmes. Cycle « Temps de pratiques inédites ». « Quel destin pour l'enfant autiste ? ». Espace de travail et élaboration entre psychanalystes et professionnels du social autour des questions concernant l'enfant, l'adolescent et la famille par ACF-CAPA.

■ Jeudi 16, de 14h à 16h30 : Conférence « La notion de la mort et le deuil chez l'enfant », par le Dr Cordier, pédopsychiatre (Association vivre son deuil) . Organisée par le CIDFF

■ Samedi 18, de 13h30 à 17h30 : Groupe de paroles de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste (AIVI)

■ Samedi 25, de 14h à 18h : Conférence par la Maison St Exupéry, Accueil et Culture

MARS

■ Samedi 10, de 14h à 18h : Conférence par la Maison St Exupéry, Accueil et Culture

■ Lundi 12, à 18 h : Assemblée générale de l'association Lesbian & Gay Pride de Lille

■ Mardi 13, de 19h à 22h : Conférence organisée par le Centre Interdisciplinaire sur l'Enfant (CIEN)

■ Jeudi 15, de 14h à 16h : Le recouvrement des pensions et prestations, par Maître Crametz, Huissier de justice. Conférence organisée par le CIDFF

■ Samedi 17, de 14h30 à 17h : Cycle « Temps de pratiques inédites ». «Le lien parents-enfants : l'aliénation parentale en question ». Espace de travail et élaboration entre psychanalystes et professionnels du social autour des questions concernant l'enfant, l'adolescent et la famille par ACF-CAPA.

■ Samedi 31, de 13h30 à 17h : Groupe de paroles de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste (AIVI)

Inscriptions et contacts

Groupes de paroles de l'AIVI : inscriptions obligatoires sur http://aivi.org/fr/nos-actions/groupes-de-parole/groupe-de-lille
Conférences des Après-midi du CIDFF : inscriptions par mail apres-midicidff@gmail.com
CIEN et ACF CAPA : betina-frattura@hotmail.com ou 06 30 43 43 99
Les Amis des Chemins de Compostelle : compostelle.nord@gmail.com
Maison St Exupéry : 03 20 54 18 80
Lesbian & Gay Pride : www.lillepride.fr

QUELQUES GUIDES PRATIQUES SORTIS EN 2011...

■ « Bénévolat : valorisation comptable (rappel des règles, expériences rencontrées, outils pratiques) »
Guide réalisé par un groupe de travail issu de la dernière conférence de la vie associative, il regroupe des bonnes pratiques de valorisation du bénévolat et sa transcription dans les documents comptables.
www.associations.gouv.fr

■ « Associations et fonds propres – Pourquoi les associations doivent-elles gagner de l'argent ? »
Guide réalisé par le Cnar Financement qui répond à des questions simples que doivent se poser les dirigeants associatifs lors de l'examen de leurs comptes annuels, dans l'élaboration d'un projet ou pour préparer un entretien avec un partenaire financier.
www.solfia.org

■ Un guide pour accompagner les petites et moyennes associations employeurs
La CPCA, l'Avise, Chorum, l'USGERES, le Crédit Coopératif et RNMA viennent de publier un tout nouveau support de travail « Accompagner les petites et moyennes associations employeurs – Référentiel de pratiques à l'usage des acteurs du soutien ». Ce référentiel est le fruit d'une démarche collective, initiée en 2008 par le Réseau National des Maisons des Associations, qui a mobilisé un grand nombre d'acteurs de terrain en vue d'améliorer les pratiques d'accompagnement des petites et moyennes associations employeurs. Cette mobilisation au long cours a pour but de concourir à l'amélioration de la qualité de l'emploi associatif.
Construit avant tout comme un guide au service des pratiques d'accompagnement, ce référentiel rappelle le contexte et les enjeux actuels du soutien à l'emploi associatif et propose une palette d'outils et de ressources articulés autour des étapes clés d'avancement du projet associatif et de ses objectifs.
Téléchargez le pdf : http://cpca.asso.fr/IMG/pdf/REF-RNMA_Web-010411.pdf
Source : CPCA : http://cpca.asso.fr/spip.php?article2369&var_recherche=referentiel

Maison des Associations
72, rue Royale
59000 Lille
Tél. : 03 20 30 04 42
Fax : 03 28 07 66 39
mda@mairie-lille.fr

FORMATIONS

Reprise du programme de formations gratuites des bénévoles : une occasion de vérifier ses acquis, parfaire ses connaissances, échanger ses savoirs et expériences avec d'autres participants. Les sessions se déroulent le lundi de 17h30 à 20h30 ou le samedi de 9h30 à 12h30.

Samedi 18 février - Comment financer l'activité d'une association ?
Objectif : Appréhender les différents modes de financement possible des activités associatives : de la tombola aux marchés publics.
Contenu : Principes de financements (hybridation et diversification des ressources) cadre général du financement de la vie associative, les financements publics (appels à projet, subventions), les financements privés (mécénat, fondations), la vente de prestations de services (cadre général).
Intervenant : Multicité, Michel BOUCHAERT

Lundi 20 février - Comment administrer et faire fonctionner une association ? Module A
Objectif : Maîtriser la gestion au quotidien de son association nouvellement créée ou que l'on vient d'intégrer. Délimiter les responsabilités de chacun : la délégation de pouvoir à la fois pour valoriser le bénévolat et acquérir de l'expérience pour les plus jeunes, s'approprier un mode d'organisation interne original et fidèle à son projet au travers de statuts précis, découvrir les initiatives et les ressources possibles en levant les idées reçues sur les associations, motiver les dirigeants et bénévoles associatifs par une ré-appropriation de leurs prérogatives., à terme, éviter un désengagement des responsables associatifs et permettre l'intégration de nouveaux dirigeants.
Contenu : Réfléchir sur l'objet et l'histoire de l'association : à quoi est on attaché, ce qu'il faut changer ? Réécriture éventuelle de l'objet de l'association : avantages / inconvénients.
Définir les rôles de chacun.
Intervenant : URACEN, Thomas DESMETTRE

Lundi 27 février - Comment organiser la comptabilité de base d'une association ?
Objectif : Comprendre les bases du fonctionnement économique et comptable des associations. Identifier les spécificités comptables associatives (valorisation du bénévolat, mises à disposition gratuites, fonds dédiés…). Appréhender l'organisation comptable adaptée aux caractéristiques de son association.
Contenu : Présentation des deux systèmes comptables existants : comptabilité de trésorerie, comptabilité d'engagement. Supports papier ou logiciels.
Intervenant : Multicité, Arnaud TURBEZ

Lundi 19 mars - Comment concevoir un projet culturel ?
Objectif : Comprendre les enjeux de la bonne formulation d'un projet culturel. Sur quels outils s'appuyer pour aller dans ce sens. Comprendre l'importance d'une première phase opérationnelle de mise en œuvre pour donner au projet une chance de se concrétiser.
Contenu : Décrypter le contexte et les problématiques de politique culturelle et territoriale, définir un projet culturel et les enjeux qui y sont liés, conduire et animer le projet : management interne et enjeux externes, définir les objectifs de programmation et de médiation, multiplier l'impact par les partenariats : stratégie de travail en réseau.
Intervenant : Filage, François TACAIL

Samedi 24 mars - Itinéraire de formation sur la méthodologie de projet.
Module A. Introduction : Clarifier et formuler l'objet associatif.
Objectif : Appréhender la méthodologie de projet adaptée au fonctionnement associatif : principes, outils et pratiques, présentation de la méthodologie de projet dans son ensemble, différencier l'objet associatif de la conception de projets d'activités au sein de l'association.
Contenu : Situer l'activité envisagée par rapport à l'objet et au projet de l'association, se positionner dans une démarche de projet, cadres conceptuels et notions fondamentales : développement local, projet, territoire, système d'acteurs.
Intervenant : Multicité, Emmanuelle WATTIER, Kenneth QUIGUER, Michel BOUCHAERT

Lundi 26 mars - Comment mettre en œuvre un projet culturel sur le plan administratif ?
Objectif : Connaître les différentes obligations liées à l'organisation de projets et d'événements.
Contenu : Connaître les obligations administratives d'une association culturelle, établir un rétro planning, prendre en compte les dimensions artistiques, administratives, techniques.
Déterminer les besoins et établir un budget prévisionnel, notions de HT et TTC, rédiger des conventions de partenariat ou autre type adapté, connaître les grands principes du droit du travail et du fonctionnement de la paie.
Intervenant : Filage, François TACAIL

Samedi 31 mars - Itinéraire de formation sur la méthodologie de projet.
Module B : Concevoir le projet.
Pré-requis : Avoir assisté au module A (session du 24 mars)
Objectif : Appréhender la méthodologie de projet adaptée au fonctionnement associatif : principes, outils et pratiques, appréhender l'enjeu de la distinction entre finalité des objectifs et objectifs opérationnels, appréhender la démarche diagnostic : diagnostiquer ses besoins, son projet.
Contenu : Gérer les besoins : la cohérence entre les besoins des populations et du territoire, les politiques territoriales, comment élaborer un projet à partir d'un besoin non satisfait, comment mesurer les besoins sociaux d'un territoire, concevoir une démarche diagnostic : méthodologie, présentation des outils d'analyse d'une situation complexe.
Intervenant : Multicité, Emmanuelle WATTIER, Kenneth QUIGUER, Michel BOUCHAERT

Lundi 2 avril - Quelles sont les opportunités européennes pour financer vos projets associatifs ?
Objectif : Découvrir les opportunités de financements européens
Contenu : Cette session s'adresse à des associations souhaitant développer un projet à dimension européenne. Du projet micro local au projet de grande ampleur, l'Europe peut cofinancer vos initiatives à condition d'appliquer rigoureusement les règles édictées !
Vous avez un projet de mobilité individuelle ou collective, pour des jeunes ou des adultes, vous voulez accueillir un européen senior, vous voulez organiser des débats citoyens ou des actions de développement durable transfrontaliers… Cette session vous permettra d'identifier le/les programmes potentiellement cofinanceur(s).
Les programmes : Micro Interreg, Jeunesse en action, Jumelage, Grundtvig, Leonardo…
Modalité pédagogique : Présentation magistrale ouverte aux échanges. Activités en sous-groupes (exercice d'identification de programme), exemples de projets, mise à disposition de modules e-learning dans un espace dédié, remise de documentation sur les programmes.
Intervenant : ID6, Pascal CHAUMETTE

Lundi 16 avril - Comment administrer et faire fonctionner une association ? Module B
Suite de la session du 20 février.
Pré-requis : avoir assisté à la session du 20 février.
Intervenant : URACEN, Thomas DESMETTRE

Inscription par bulletin papier ou par formulaire électronique sur le site de la Maison des Associations : http://mda.mairie-lille.fr

Renseignements auprès de Clémence LISIK :
clisik@mairie-lille.fr
Maison des Associations
72/74 rue Royale 59000 Lille
03 20 30 04 42
mda@mairie-lille.fr

MINI-PORTRAITS D'ASSOCIATIONS

Dans chaque n° de la Lettre, découvrez quelques associations inscrites à la Maison des Associations

JUNIOR SOLIDARITÉ

Junior Solidarité est une association loi 1901 créée en 2003, qui a pour objet le développement d'actions de solidarité vers des enfants et adolescents.
Par son action, Junior Solidarité vise à rompre l'isolement des enfants atteints de cancer et hospitalisés en chambre stérile par l'utilisation d'Internet et du multimédia.
En plus des matériels, Junior Solidarité met à la disposition des enfants un ensemble de logiciels et d'applications leur permettant de communiquer, de s'informer, de se divertir, mais également d'être dans une démarche active et créative. Pour favoriser l'utilisation de ces équipements par les enfants Junior Solidarité développe un accompagnement humain. Une équipe d'étudiants bénévoles Animateurs Multimédia et Internet (A.M.I) recrutés en partenariat avec l'école ESPAS de l'Université Catholique de Lille propose dans les services des ateliers multimédia.
Les enseignants bénévoles de l'Ecole à l'hôpital utilisent également ces équipements.
Junior Solidarité a mis en place un dispositif complet dans le service d'oncologie pédiatrique du Centre Oscar Lambret à Lille, a également lancé un dispositif Internet dans le service d'hématologie pédiatrique de l'hôpital Jeanne de Flandre du CHRU de Lille.
Junior Solidarité accompagne également les patients d'hôpitaux de Toulouse et Paris.
Site : www.juniorsolidarité.org Mail : contact@juniorsolidarité.org

SPORTS INSERTION

Sports Insertion est une association créée pour développer la pratique du sport éducatif et social dans les quartiers en région Nord Pas de Calais. Elle s'adresse à toutes les associations sportives, club, ligue régionale ou départementale et collectivités locales qui souhaitent développer le rôle social du sport.
Sports insertion vous aidera à définir votre stratégie dans le rôle social du sport, à développer vos idées et établir votre plan de développement, à rechercher les partenaires et les financements. Elle vous accompagnera dans la rédaction des dossiers et évaluation des projets.
Sports Insertion programme des formations à destinations des bénévoles, aux techniques de projets, à l'encadrement des jeunes et propose de mener des études sur les pratiques du sport sur un territoire en tenant compte des critères sociodémographiques, l'utilisation des équipements en ZUS…
Cet accompagnement est gratuit s'il entre dans le Dispositif Local d'Accompagnement de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire ou est intégré dans la demande de subvention.
En 2010, Sports Insertion a édité un « guide des financements du sport dans la région Nord Pas de Calais », diffusé à toutes les associations sportives (repérées), en ZUS ainsi qu'à toutes les communes CUCS. Le guide est adressé à presque 320 associations et administrations, distribués lors des conférences à 200 clubs, et téléchargé sur le site environ 150 fois.
L'association a donné des conférences sur « le rôle social du sport et ses possibilités de financements » dans les villes de Lille et du Nord-Pas de Calais.
Contact : Sports Insertion BP 10034 59007 LILLE Cedex
Tél : 03.20.91.49.66
Site : http://www.sportsinsertion.org/index.php

LES AMIS DES AVEUGLES

Créée en 1920, elle a été reconnue d'utilité publique en 1924 par le Ministère de l'Intérieur. L'activité principale de l'association est le cannage et rempaillage de chaises pratiqué de façon occupationnelle par des aveugles ou mal-voyants selon les capacités et les compétences de chacun. Aujourd'hui, les produits naturels comme les pailles de seigles, pailles de marais, raphia, fil de Rotangs entrent exclusivement dans la fabrication de chaises.
L'association a repris depuis septembre, son activité lecture et écriture du braille auprès des aveugles, mal-voyants, mais cette activité est aussi ouverte à toute personne de la métropole lilloise intéressée par l'apprentissage du braille. Le braille est un système de lecture et d'écriture, constitué de points en relief. Il s'agit d'un système alphabétique. Chaque caractère est représenté par une combinaison de 6 points disposés en 2 colonnes de 3 points. Ces 6 points permettent 63 combinaisons possibles.
Le braille se lit de gauche à droite avec les deux index, chacun déchiffrant une moitié de ligne. Il existe de nombreux objets marqués en braille : montre, réveil, règle, équerre, rapporteur, mètre etc.
Si vous souhaitez recevoir un alphabet Braille, contactez l'association : lesamisdesaveugles@orange.fr
Les amis des Aveugles informent, conseillent et orientent. Ils organisent des rencontres amicales, des repas et distribuent des colis de Noël aux adhérents.
Contact : Les Amis des Aveugles Civils et de Guerre 236 rue Nationale 59000 Lille
Tél 03 20 54 82 66
mail : lesamisdesaveugles@orange.fr
Retrouver l'association sur le site :
http:/amisdesaveugles.free.fr